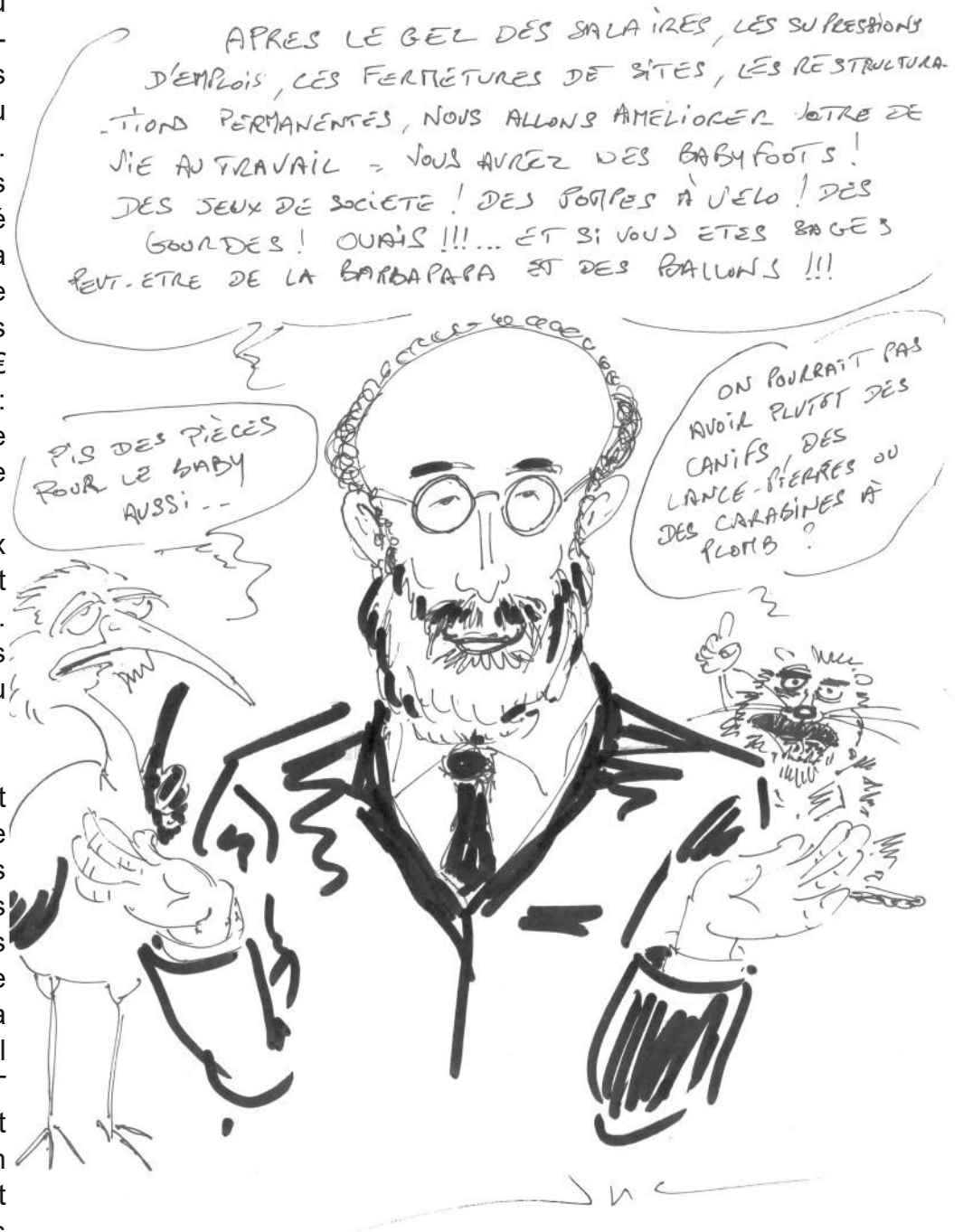




Le FCVT, quesaco ?

Non, il ne s'agit pas du Football Club de Val-Thorens mais du Fonds dédié à l'amélioration du Cadre de Vie au Travail. Rappelez-vous, les agents de la DRFiP67 ont été conviés récemment à participer au questionnaire sur l'utilisation de ce fonds local de plus de 146 000 € (selon 4 axes : amélioration du cadre de vie au travail, démarche éco-responsable, sensibilisation aux innovations et responsabilité sociale). Plus de 58 % des agents de la DRFiP67 ont répondu à ce questionnaire.

Parmi les agents n'ayant pas renvoyé le questionnaire, certains nous ont indiqué ne pas vouloir y participer car ils estiment qu'il s'agit d'une manœuvre visant à détourner l'attention du gel du point d'indice. La CGT entend cet argument et précise que la participation au « FCVT » n'est effectivement pas



suffisante pour stopper la dégradation des conditions de vie au travail des agents, et qu'elle ne vaut pas non plus approbation de la politique des pouvoirs publics sur les salaires.

La CGT a participé aux différentes réunions du groupe de travail (GT) local sur l'analyse des retours de ce questionnaire. Elle ne vous présentera pas le détail des propositions remontées puisque la décision finale n'a pas encore été prise et que les agents seront à nouveau consultés collectivement par site. Il en ressort cependant que certaines propositions émises ne pourront pas être validées : elles donnent cependant une indication des besoins et des propositions des agents en matière de « cadre de vie au travail » et pourraient être repris sur le budget de la Direction locale.

Sachez cependant que les suggestions via le questionnaire local et validées lors du CTL du 17 mars dernier mentionnent l'installation de

douches sur certains sites, des espaces de détente pourvu de mobilier adapté (dont des fauteuils massants !), des mesures de recyclage, d'économie d'énergie ou de mobilité douce (vélo), des boîtes à livres, le recours à des associations « responsables » et des actions de cohésion collective. Une dernière réunion du GT sur le sujet s'est tenu début mars afin de synthétiser les propositions retenues. (voir notre compte-rendu et notre liminaire du CTL du 17 mars sur notre site)

En parallèle, le questionnaire envoyé par la CGT F. P. 67 a aussi récolté quelques propositions fort sympathiques dont certaines ont pu être reprises dans le questionnaire de la direction. Les plus intéressantes, selon notre point de vue, ne peuvent hélas pas être intégrées dans l'attribution de ce FCVT. Par exemple, la proposition de formation au déclassement social pour les agents de la DRFiP67.

Soutien à Malek

« Les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît » cela pourrait être du Audiard mais non c'est le feuilleton qui oppose la CGT Punch à son patron, Punch Powerglide Strasbourg depuis quelques années (fournisseur de boîtes de vitesse, ex Général Motors).

Pour rappel, la CGT était venue nombreuse en 2020 pour soutenir les salariés de Punch dans la cour de l'usine lorsque la direction avait annoncé son projet de supprimer une centaine d'emplois du site et leur délocalisation en Slovaquie.

Dernier épisode en date, Malek, syndicaliste CGT et salarié de cette entreprise depuis plus de 30 ans, est toujours en procédure de licenciement suite à la suppression de son emploi alors qu'il a postulé à de nombreux autres postes dans l'entreprise. L'entreprise préfère continuer à précariser le travail des salariés.

L'Inspection puis le Ministère du Travail ont successivement refusé cette procédure abusive de licenciement mais le patron n'en a que faire et compte continuer sa répression syndicale à l'encontre de ce militant qui défend l'emploi dans son usine et qui dérange dans la course au profit du groupe. Punch a donc choisi d'intenter un recours à la décision du ministère du travail qui annule ce licenciement.

Donc ce mardi 22 février, la CGT n'a pas abandonné l'un des siens dans sa lutte, et la nôtre, pour un peu plus de solidarité et de justice dans le monde du travail. Une centaine de personnes est venue soutenir Malek devant le Tribunal Administratif de Strasbourg où ce dernier a été convoqué suite au recours de la direction de l'entreprise Punch. La CGT se félicite que le tribunal administratif ait rejeté le recours de l'équipementier Punch pour acter le licenciement de Malek le 28 février dernier.

Seule une lutte collective permettra de s'opposer au mur de l'argent.

N'importe quoi !

C'est un usage à présent bien établi en France. Une fois appelé à de hautes fonctions, l'élu local s'efforce de faire transférer des emplois dans son fief, ça fait toujours bien au moment de la campagne électorale suivante. L'actuel ministre de l'intérieur « Darmarien », ne déroge pas à la règle, puisqu'il vient d'obtenir des crânes creux de Bercy le transfert de certaines tâches dévolues jusqu'à présent aux Services des Impôts des Entreprises de Strasbourg, notamment l'établissement des certificats d'immatriculation des véhicules 1993 VT, vers DENAIN ... ! Ce qui veut dire concrètement, et par exemple, que les gens du voyage fortement concernés par ledit document, devront dorénavant, bien que passant la frontière à Strasbourg, réclamer le papelard par internet ... à des centaines de kilomètres de leur lieu de

passage de l'est ! Quelle logique ? Si encore ce transfert s'était effectué au sein de la Région Grand Est où les déserts administratifs ne manquent pas non plus, et où d'autres tâches dévolues aux SIE ont été transférées à FORBACH, ce qui est à la limite plus compréhensible, mais DENAIN ... dans les Hauts de France ??? C'est ce que l'on nomme « le fait du prince » ! Pourquoi ne pas transférer toute l'administration des Finances Publiques de France à Knokke-le-Zoute ou à Soppe-le-Bas tant qu'on y est ? C'est n'importe quoi une fois de plus et sans doute que la hiérarchie locale a, comme à son habitude, applaudi des deux mains ! Est-il nécessaire que la CGT rappelle sa farouche opposition au démantèlement systématique du service public, programmé et orchestré par Macron et sa bande de financiers !

Du droit d'emm...bêter les gens

À ceux qui pensent trouver ici un énième article sur le pass vaccinal, désolé, ce ne sera pas le cas (quoi que...).

Il sera plutôt question de convois de la liberté et de ses répercussions.

J'entendais récemment à la radio un commentateur indiquer sa possible interdiction (du convoi, pas de la radio !) pour celui en direction de Paris, par crainte de blocage de la capitale et des approvisionnements en carburant.

Dont acte, les autres convois de la liberté, je pense notamment à celui de Strasbourg, ayant également depuis lors été interdits.

S'il est évident que les manifestants et grévistes ne viennent pas chercher des compliments, faut-

il pour autant les interdire "au cas où" et si oui, à partir de quel niveau de gêne cela devient acceptable ?

Lors d'une grève des transports par exemple, bien sûr que des usagers sont pénalisés, mais cela ne prouve-t-il pas également l'utilité desdits grévistes ?

La gêne intrinsèquement liée aux faits de grève, n'est-ce pas là un de ses leviers et malheureusement une des seules façons de pouvoir se faire encore (un peu) entendre ?

Alors personnellement, je suis prêt à prendre sur moi certains désagréments (dès que cela reste bien sûr pacifique !), à partir du moment où il est possible de faire avancer les choses...

Service ou Sévices Publics ?

La Cigogne, dans une de ses dernières parutions, avait déjà évoqué l'indigence de l'accueil du public au Centre des Finances Publiques de Strasbourg, déclenchant de véhémentes réactions de la part de certains responsables du bâtiment. La CGT n'avait alors nulle intention d'incriminer ou de remettre en cause la manière de servir et l'engagement professionnel des agents de l'accueil du site, il s'agissait uniquement de mettre en exergue le service public tel qu'il est conçu à l'heure qu'il est par Bercy et donc de dangereux dérapages à prévoir. Or, il s'avère que le syndicat était en deçà de la réalité, puisqu'un regrettable incident survenu en fin d'année est venu attester de la difficulté d'être reçu au 35 Vosges, pour un renseignement ou pire un rendez-vous, ce qui est un comble pour une administration de service public. En effet, et pour résumer, une contribuable qui avait semble-t-il obtenu un rendez-vous, lassée d'attendre dans le froid et les gaz d'échappement, a tenté de profiter de

l'ouverture de la lourde porte du 37 pour s'introduire à l'intérieur du bâtiment. Mal lui en a pris, puisqu'un agent du site, en tentant de refouler l'intéressée, selon les instructions de la hiérarchie locale sans doute, a coincé la main de cette dame dans la porte occasionnant un traumatisme pour le moins douloureux. L'enquête sur les circonstances de l'accident a été confiée à l'un de ses adjoints, le Responsable des SIP étant sans doute absent à ce moment-là. Depuis, c'est l'omerta totale, pas de nouvelles. La CGT est, à ce jour, toujours en attente du rapport relatif à ce malheureux incident, qui d'ailleurs, n'en doutons pas, a fait comme il se doit, l'objet d'un signalement dans le Cahier d'Hygiène et de Sécurité du site. Au même titre, l'ISST et les inspecteurs de la DRFiP chargés de l'Hygiène et de la Sécurité dans le département ne manqueront certainement pas d'évoquer le problème de l'accueil physique du 35, l'incident, et ses suites lors d'un prochain CHSCT.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :
Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRP Strasbourg,
10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

